

Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN**

Le 09/09/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 30/08/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M Marc BOUTRUCHE M David ROBO (jusqu'au point n°38) Mme Marie-Hélène HERRY (à partir du point n°3 jusqu'au point n°33) M Pierre GUEGAN M Fabrice LOHER (en visio conférence jusqu'au point n°31 inclus) Mme Yolande HANVIC	<b>DELIBERATION N°24.BU-2024-09-09</b>	<b>Groupe n° 2126</b>
	<b>QUIBERON</b> Les Dunes	Acquisition auprès de la Commune d'une assiette foncière pour la construction d'une résidence autonomie

Délibération du Bureau du 25 avril 2022	Acquisition auprès de la Commune de l'emprise foncière nécessaire à la construction d'une résidence autonomie
---	---

La résidence autonomie actuelle de 33 logements « Les Dunes » à QUIBERON est de moins en moins adaptée à la dépendance des résidents.

En 2017 une opération de modernisation a été stoppée à la suite de la découverte d'amiante dans les plâtres rendant le projet impossible.

Morbihan Habitat souhaite reconstruire à neuf cette résidence autonomie passant de 33 places à 44 places d'hébergement.

Dans la délibération du 25 avril 2022 il était prévu d'acquérir auprès de la commune la parcelle AX n° 720 d'une contenance de 1 815 m<sup>2</sup> au prix de 440 000€.

L'emprise foncière ayant évolué, il convient de passer une nouvelle délibération.

Les assiettes foncières ci-après désignées sont à acquérir :

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition
Commune de QUIBERON	AX n° 1413	1 820 m <sup>2</sup>	510 000 €	445 000 €
	AX n° 1418	1 401 m <sup>2</sup>		

Soit une contenance totale de 3 221 m<sup>2</sup>.

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 18 septembre 2023 à 510 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par Maître ANGE, notaire à QUIBERON.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire



Mise en ligne du 20-09-2024 jusqu'au 20-11-2024

